

## Reprise de l'activité "vélo"

Catégorie : Balades à Vélo - Ste-MarieMis à jour : jeudi 10 février 2022 14:47

---

### **L'activité vélo recommence officiellement le jeudi 7 avril 2022.**

Le départ de cette nouvelle saison vélo se fera à 13h30' au départ du parking de la rue Montfort à Ans pour une balade d'environ 30 km guidée par Claude Yernaux.

Prière de vérifier le jour de la balade entre 10h30' et 11h00' pour les mois d'avril et d'octobre et entre 7h30' et 8h00' pour les autres mois si celle-ci n'est pas annulée pour des raisons de mauvais temps. A savoir : En avril, il n'y aura que deux balades à 13h30' - les jeudis 7/04 et 21/04.

De mai à septembre inclus, une balade par semaine tous les jeudis à 9h00'. Un octobre, il n'y aura que deux balades à 13h30' - les jeudis 13/10 et 27/10.

Comme les années précédentes, vous trouverez dans le bulletin mensuel d'Enéo Ans Ste Marie le détail des balades du mois.

De plus, les membres participants aux balades vélo recevront un courriel avec les balades programmées du mois comme il est de coutume. Je peux déjà vous annoncer que le BBQ des cyclistes aura lieu en août et le repas fin de saison en novembre.

Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle saison et, bonne route pour la saison 2022 de la part des guides du Comité vélo.

### Rappel important

Pour pouvoir participer à l'activité sportive vélo et ceci est aussi valable pour les autres activités sportives organisées par Enéo vous devez être en ordre de cotisation pour 2022 et avoir rentré un certificat médical (CMAP) conforme pour l'année 2022.

Les membres devront toujours être en possession de la carte de cotisation qui atteste que vous êtes en ordre (gommette CMAP collée au verso de la carte pour les activités sportives).

Pour les personnes qui cotisent ailleurs elles doivent aussi avoir avec la carte de cotisation 2022 Enéo avec la gommette collée au verso.

A défaut, les responsables de l'activité vélo interdiront la participation aux activités sportives tant que le participant n'est pas en ordre.

Le prix de la participation est de 1 euro par séance.

Les mesures sanitaires pour les sports extérieurs seront celles à respecter à la date de reprise en fonction de l'évolution de la pandémie.